



2023/2221(BUI)

18.3.2024

AMENDEMENTS

1 - 54

Projet de rapport
Anna-Michelle Asimakopoulou
(PE759.633v03-00)

État prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice 2025 – section I –
Parlement européen
((2023/2221(BUI))

Amendement 1
Nils Ušakovs, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la crédibilité du Parlement dépend de sa capacité à **se consacrer à** ses missions premières que sont ses travaux budgétaires, législatifs et de contrôle selon les normes les plus élevées tout en montrant l'exemple aux autres institutions de l'Union en programmant et en réalisant ses dépenses avec prudence et efficacité et en reflétant les réalités économiques actuelles;

Amendement

C. considérant que la crédibilité du Parlement dépend de sa capacité à **s'acquitter de** ses missions premières que sont ses travaux budgétaires, législatifs et de contrôle selon les normes les plus élevées tout en montrant l'exemple aux autres institutions de l'Union en programmant et en réalisant ses dépenses avec prudence et efficacité et en reflétant les réalités économiques actuelles;

Or. en

Amendement 2
Nils Ušakovs, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. **est conscient des limites** de la rubrique 7 du CFP actuel; rappelle que ces limites sont le résultat des réductions appliquées par le Conseil à la proposition initiale, déjà très faible, de la Commission lors de l'adoption de l'actuel CFP 2021-2027; déplore que le Conseil s'oppose à la proposition de la Commission visant à relever le plafond de la rubrique 7 à compter de 2024 à l'occasion de la révision du CFP; souligne que la révision du CFP n'est pas parvenue à résoudre la question du plafond de la rubrique 7; fait observer que la marge négative prévue pour 2025 implique le recours aux instruments spéciaux prévus à cet effet à la rubrique 7;

Amendement

1. **se dit préoccupé par la situation** de la rubrique 7 du CFP actuel; rappelle que ces limites sont le résultat des réductions appliquées par le Conseil à la proposition initiale, déjà très faible, de la Commission lors de l'adoption de l'actuel CFP 2021-2027; déplore que le Conseil s'oppose à la proposition de la Commission visant à relever le plafond de la rubrique 7 à compter de 2024 à l'occasion de la révision du CFP; souligne que la révision du CFP n'est pas parvenue à résoudre la question du plafond de la rubrique 7; fait observer que la marge négative prévue pour 2025 implique le recours aux instruments spéciaux prévus à cet effet à la rubrique 7;

Or. en

Amendement 3
Joachim Kuhs, Eric Minardi, Valentino Grant

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. rappelle que, pour le Parlement européen, des économies sont toujours possibles en révisant l'enveloppe considérable dont bénéficie la DG COMM, laquelle s'élèvera à 133,8 millions d'EUR en 2025;

Or. en

Amendement 4
Valentino Grant, Joachim Kuhs, Eric Minardi

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. ***rappelle*** que près des deux tiers du budget sont définis par des obligations statutaires; ***rappelle*** que la Commission prévoit actuellement que l'indexation des rémunérations, conformément au statut des fonctionnaires et au statut des députés au Parlement européen, sera de 5,3 % pour juillet 2024, de 0,6 % pour avril 2025 et de 3,7 % pour juillet 2025; note que le budget 2024 prévoit une indexation des rémunérations de 3,4 % à compter de juillet 2024;

2. ***prend acte du fait*** que près des deux tiers du budget sont définis par des obligations statutaires; ***prend acte du fait*** que la Commission prévoit actuellement que l'indexation des rémunérations, conformément au statut des fonctionnaires et au statut des députés au Parlement européen, sera de 5,3 % pour juillet 2024, de 0,6 % pour avril 2025 et de 3,7 % pour juillet 2025; note que le budget 2024 prévoit une indexation des rémunérations de 3,4 % à compter de juillet 2024; ***prend acte du fait que la proposition du secrétaire général fixerait le montant de l'avant-projet d'état prévisionnel à 2 507 233 329 EUR, soit une augmentation de 5,21 % par rapport au budget 2024 du Parlement; déplore que le budget du Parlement n'ait cessé d'augmenter d'année en année au cours des dernières législatures; invite dès lors le Parlement à***

se fixer comme objectif premier pour son propre budget de limiter le plus possible ses coûts et de s'efforcer de réaliser d'importantes économies afin d'envoyer un message de solidarité aux citoyens européens;

Or. en

Amendement 5
Fabienne Keller, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. rappelle que près des deux tiers du budget sont définis par des obligations statutaires; rappelle que la Commission prévoit actuellement que l'indexation des rémunérations, conformément au statut des fonctionnaires et au statut des députés au Parlement européen, sera de 5,3 % pour juillet 2024, de 0,6 % pour avril 2025 et de 3,7 % pour juillet 2025; note que le budget 2024 prévoit une indexation des rémunérations de 3,4 % à compter de juillet 2024;

Amendement

2. rappelle que près des deux tiers du budget sont définis par des obligations statutaires; rappelle que la Commission prévoit actuellement que l'indexation des rémunérations, conformément au statut des fonctionnaires et au statut des députés au Parlement européen, sera de 5,3 % pour juillet 2024, de 0,6 % pour avril 2025 et de 3,7 % pour juillet 2025; note que le budget 2024 prévoit une indexation des rémunérations de 3,4 % à compter de juillet 2024; ***note que la commission des budgets surveillera l'évolution des prévisions officielles de l'indexation des rémunérations; invite la Commission à engager une discussion avec l'autorité budgétaire sur une éventuelle révision de l'indexation des rémunérations;***

Or. en

Amendement 6
Francisco Guerreiro
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. rappelle que près des deux tiers du budget sont définis par des obligations statutaires; rappelle que la Commission prévoit actuellement que l'indexation des rémunérations, conformément au statut des fonctionnaires et au statut des députés au Parlement européen, sera de 5,3 % pour juillet 2024, de 0,6 % pour avril 2025 et de 3,7 % pour juillet 2025; note que le budget 2024 prévoit une indexation des rémunérations de 3,4 % à compter de juillet 2024;

Amendement

2. rappelle que près des deux tiers du budget sont définis par des obligations statutaires; rappelle que la Commission prévoit actuellement que l'indexation des rémunérations, conformément au statut des fonctionnaires et au statut des députés au Parlement européen, sera de 5,3 % pour juillet 2024, de 0,6 % pour avril 2025 et de 3,7 % pour juillet 2025; note que le budget 2024 prévoit une indexation des rémunérations de 3,4 % à compter de juillet 2024; ***estime que l'augmentation globale devrait être proche du taux moyen d'inflation sur les trois lieux de travail;***

Or. en

Amendement 7

Fabienne Keller, Olivier Chastel

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. fait observer que, sur les 124 millions d'EUR d'augmentation du budget par rapport à 2024, 98 millions d'EUR sont dus à des obligations statutaires, principalement pour l'actualisation des rémunérations du personnel (54,7 millions d'EUR) et les dépenses relatives à l'assistance parlementaire (33,2 millions d'EUR); ***relève*** que l'augmentation des dépenses non *statutaires sera de 26 millions d'EUR, soit une hausse de 2,87 %* par rapport à 2024;

Amendement

3. fait observer que, sur les 124 millions d'EUR d'augmentation du budget par rapport à 2024, 98 millions d'EUR sont dus à des obligations statutaires, principalement pour l'actualisation des rémunérations du personnel (54,7 millions d'EUR) et les dépenses relatives à l'assistance parlementaire (33,2 millions d'EUR); ***estime*** que l'augmentation des dépenses non ***obligatoires ne devrait pas dépasser 2 %*** par rapport à 2024;

Or. en

Amendement 8

Fabienne Keller, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. fait observer que le Parlement ne demande pas de postes supplémentaires pour 2025;

Amendement

4. fait observer que le Parlement ne demande pas de postes supplémentaires pour 2025; **invite le Parlement à poursuivre la réalisation d'évaluations régulières de l'organisation de ses besoins en personnel et à réaffecter des postes entre directions en fonction de l'évolution des priorités afin de maintenir l'effectif constant dans toute la mesure du possible;**

Or. en

Amendement 9
Younous Omarjee
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. invite le secrétaire général à évaluer les risques liés à l'emploi d'un nombre croissant d'agents contractuels, et notamment le danger de créer une structure de personnel à deux niveaux au sein du Parlement; insiste pour que les postes et missions permanents de base soient confiés à des agents permanents;

Or. en

Amendement 10
Younous Omarjee
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 ter. souligne que la sous-traitance des services d'entretien et de restauration place le personnel concerné, principalement des femmes, dans des situations de grande vulnérabilité; plaide pour l'internalisation progressive du personnel chargé de l'entretien et de la restauration dans les meilleurs délais;

Or. en

Amendement 11
Younous Omarjee
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 quater. demande une nouvelle fois que le statut des députés au Parlement européen soit modifié pour que les mesures nécessaires soient prises afin d'assurer le remplacement temporaire des députés au Parlement européen qui sont en congé de maternité, de paternité ou de maladie de longue durée; invite le Bureau, dans l'attente de cette modification, à envisager une solution technique permettant aux députés d'exercer leur droit de vote lorsqu'ils sont en congé de maternité, de paternité ou de maladie de longue durée;

Or. en

Amendement 12
Younous Omarjee
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 quinquies. invite le secrétaire général à évaluer s'il est possible d'instaurer un service d'interprétation de tous les débats en plénière en langue des signes internationale, conformément aux demandes adoptées en plénière, et à appliquer cette décision dans le respect du principe d'égalité d'accès pour tous les citoyens;

Or. en

Amendement 13

Fabienne Keller, Olivier Chastel

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. rappelle que les groupes de visiteurs constituent un instrument important pour que les députés restent en contact avec leurs électeurs et puissent leur montrer le travail parlementaire qu'ils effectuent; souligne que les groupes de visiteurs contribuent à promouvoir le rôle du Parlement auprès des électeurs de toute l'Union;

Amendement

6. rappelle que les groupes de visiteurs **des trois lieux de travail du Parlement** constituent un instrument important pour que les députés restent en contact avec leurs électeurs et puissent leur montrer le travail parlementaire qu'ils effectuent; souligne que les groupes de visiteurs contribuent à promouvoir le rôle du Parlement auprès des électeurs de toute l'Union;

Or. en

Amendement 14

Eric Minardi, Joachim Kuhs

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. relève avec préoccupation les difficultés de plus en plus grandes qu'il y a à organiser ces visites en raison des restrictions financières du budget existant, notamment pour les députés d'États

Amendement

7. relève avec préoccupation les difficultés de plus en plus grandes qu'il y a à organiser ces visites en raison des restrictions financières du budget existant, notamment pour les députés d'États

membres se trouvant loin de Bruxelles ou de Strasbourg; souligne que certaines de ces difficultés pourraient être levées en modifiant la réglementation applicable à ces visites, ***mais estime, en fin de compte, qu'un budget plus important est indispensable pour résoudre les problèmes sous-jacents;***

membres se trouvant loin de Bruxelles ou de Strasbourg; souligne que certaines de ces difficultés pourraient être levées en modifiant la réglementation applicable à ces visites;

Or. en

Amendement 15
Nils Ušakovs, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. relève avec préoccupation les difficultés de plus en plus grandes qu'il y a à organiser ces visites en raison des restrictions financières du budget existant, notamment pour les députés d'États membres se trouvant loin de Bruxelles ou de Strasbourg; ***souligne que certaines de ces difficultés pourraient être levées en modifiant la réglementation applicable à ces visites, mais estime, en fin de compte, qu'un budget plus important est indispensable pour résoudre les problèmes sous-jacents;***

Amendement

7. relève avec préoccupation les difficultés de plus en plus grandes qu'il y a à organiser ces visites en raison des restrictions financières du budget existant, notamment pour les députés d'États membres se trouvant loin de Bruxelles ou de Strasbourg; ***demande au Bureau de réviser et d'actualiser sa réglementation actuelle applicable aux visites afin de supprimer les difficultés de planification et d'organisation des visites; demande qu'un financement suffisant soit prévu pour couvrir les frais de voyage et d'hébergement, en tenant compte des taux d'inflation et des prix dans les pays d'origine des groupes de visiteurs ainsi qu'à Bruxelles et à Strasbourg;***

Or. en

Amendement 16
Anna-Michelle Asimakopoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite le secrétaire général à proposer dans les meilleurs délais aux questeurs une augmentation des plafonds des frais pris en charge afin de mieux permettre aux députés de continuer à organiser la venue de groupes de visiteurs au Parlement;

Amendement

8. invite le secrétaire général à proposer dans les meilleurs délais aux questeurs une augmentation des plafonds des frais pris en charge afin de mieux permettre aux députés de continuer à organiser la venue de groupes de visiteurs au Parlement; ***estime qu'une augmentation de 10 % de l'indemnité versée à chaque visiteur est nécessaire pour tenir compte des conditions actuelles;***

Or. en

Amendement 17

Francisco Guerreiro

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite le secrétaire général à proposer dans les meilleurs délais aux questeurs une augmentation des plafonds des frais pris en charge afin de mieux permettre aux députés de continuer à organiser la venue de groupes de visiteurs au Parlement;

Amendement

8. invite le secrétaire général à proposer dans les meilleurs délais aux questeurs une augmentation des plafonds des frais pris en charge afin de mieux permettre aux députés de continuer à organiser la venue de groupes de visiteurs au Parlement ***tout en privilégiant les modes de transport durables;***

Or. en

Amendement 18

Anna-Michelle Asimakopoulou

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. se dit préoccupé par la réglementation interne applicable aux

groupes de visiteurs des députés, laquelle oblige les APA, dans certains cas, à prendre en charge 30 % des frais initiaux; souligne que cette réglementation est impraticable et qu'elle constitue une charge financière pour les APA; demande au Bureau de revoir cette réglementation;

Or. en

Amendement 19

Valentino Grant, Joachim Kuhs, Eric Minardi

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. **rappelle** la décision du Bureau du 25 novembre 2019 visant à créer des espaces Europa Experience dans tous les États membres d'ici la fin de l'année 2024; **déplore le retard pris dans la mise en place** des espaces **Europe** Experience **dans tous les États membres pour les élections européennes de 2024 et relève qu'actuellement, seuls 12 espaces sont opérationnels;**

Amendement

9. **déplore** la décision du Bureau du 25 novembre 2019 visant à créer des espaces Europa Experience dans tous les États membres d'ici la fin de l'année 2024 **car il s'interroge sur la valeur ajoutée réelle** des espaces **Europa** Experience; **déplore que 21,2 millions d'EUR de plus seront investis dans ce projet coûteux et purement idéologique en 2025;**

Or. en

Amendement 20

Anna-Michelle Asimakopoulou

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. rappelle la décision du Bureau du 25 novembre 2019 visant à créer des espaces Europa Experience dans tous les États membres d'ici la fin de l'année 2024; déplore le retard pris dans la mise en place des espaces Europe Experience dans tous les États membres pour les élections

Amendement

9. rappelle la décision du Bureau du 25 novembre 2019 visant à créer des espaces Europa Experience dans tous les États membres d'ici la fin de l'année 2024; déplore le retard pris dans la mise en place des espaces Europe Experience dans tous les États membres pour les élections

européennes de 2024 et relève qu'actuellement, seuls 12 espaces sont opérationnels;

européennes de 2024 et relève qu'actuellement, seuls 12 espaces sont opérationnels; ***reconnait que ce retard est dû à une série de facteurs externes, comme la volatilité des marchés immobiliers;***

Or. en

Amendement 21 **Eric Minardi**

Proposition de résolution **Paragraphe 10**

Proposition de résolution

10. note que cinq espaces devraient ouvrir en 2025 (à Athènes, Zagreb, La Haye, Sofia et Budapest); demande ***la mise en place*** d'espaces Europa Experience dans tous les États membres dans les meilleurs délais; rappelle que les espaces Europa Experience devraient permettre à tous les citoyens de mieux comprendre le fonctionnement des institutions de l'Union;

Amendement

10. note que cinq espaces devraient ouvrir en 2025 (à Athènes, Zagreb, La Haye, Sofia et Budapest), ***ce qui est excessif compte tenu des restrictions budgétaires que connaît le budget de l'Union;*** demande ***au Bureau de mettre fin au développement*** d'espaces Europa Experience dans tous les États membres dans les meilleurs délais; rappelle que les espaces Europa Experience devraient permettre à tous les citoyens de mieux comprendre le fonctionnement des institutions de l'Union, ***mais rappelle avant tout qu'ils ne répondent à aucune demande et qu'ils n'apportent donc aucune valeur ajoutée, d'où la nécessité d'y mettre fin;***

Or. en

Amendement 22 **Nils Ušakovs, Eider Gardiazabal Rubial**

Proposition de résolution **Paragraphe 10 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. rappelle qu'il soutient résolument

le multilinguisme et défend les droits des minorités nationales, régionales et linguistiques; considère qu'il peut contribuer activement à la lutte contre la désinformation en fournissant également des informations dans les langues des minorités et communautés linguistiques, le cas échéant; demande au Bureau d'élargir la production et la diffusion de matériel de communication par le Parlement, par exemple pour les espaces Europa Experience dans les langues des minorités et communautés linguistiques au sein des différents États membres, afin de renforcer les liens entre les communautés linguistiques au sein de l'Union et de contrer toute tentative de s'appuyer sur les différences linguistiques pour entraver la cohésion;

Or. en

Amendement 23

Nils Ušakovs, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte du fait que la commission des budgets a approuvé la décision du Bureau visant à procéder à une rénovation *environnementale* en profondeur du bâtiment SPAAK, conformément à sa résolution du 19 octobre 2022 concernant la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023¹³; **relève qu'une enveloppe de 9,5 millions d'EUR est prévue pour la réalisation d'études dans l'état prévisionnel pour 2025; rappelle au Bureau qu'il est indispensable d'informer et de consulter comme il se doit la commission des budgets avant l'adoption de toute décision importante en matière immobilière et concernant son financement en raison des**

Amendement

11. prend acte du fait que la commission des budgets a approuvé la décision du Bureau visant à procéder à une rénovation en profondeur du bâtiment SPAAK, conformément à sa résolution du 19 octobre 2022 concernant la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023¹³;

implications budgétaires importantes qu'elle comporte;

Or. en

Amendement 24

Joachim Kuhs, Eric Minardi, Valentino Grant

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. *prend acte du fait que la commission des budgets a approuvé la décision du Bureau visant à procéder à une rénovation environnementale en profondeur du bâtiment SPAAK, conformément à sa résolution du 19 octobre 2022 concernant la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023¹³; relève qu'une enveloppe de 9,5 millions d'EUR est prévue pour la réalisation d'études dans l'état prévisionnel pour 2025; rappelle au Bureau qu'il est indispensable d'informer et de consulter comme il se doit la commission des budgets avant l'adoption de toute décision importante en matière immobilière et concernant son financement en raison des implications budgétaires importantes qu'elle comporte;*

Amendement

11. *insiste pour que toute rénovation des unités immobilières du Parlement européen, y compris le bâtiment SPAAK, suive l'approche la plus économique; rappelle au Bureau qu'il est indispensable d'informer et de consulter comme il se doit la commission des budgets avant l'adoption de toute décision importante en matière immobilière et concernant son financement en raison des implications budgétaires importantes qu'elle comporte;*

Or. en

Amendement 25

Anna-Michelle Asimakopoulou

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. *prend acte du fait que la commission des budgets a approuvé la*

Amendement

11. *prend acte du fait que la commission des budgets a approuvé la*

décision du Bureau visant à procéder à une rénovation environnementale en profondeur du bâtiment SPAAK, conformément à sa résolution du 19 octobre 2022 concernant la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023¹³; relève qu'une enveloppe de 9,5 millions d'EUR est prévue pour la réalisation d'études dans l'état prévisionnel pour 2025; rappelle au Bureau qu'il est indispensable d'informer et de consulter comme il se doit la commission des budgets avant l'adoption de toute décision importante en matière immobilière et concernant son financement en raison des implications budgétaires importantes qu'elle comporte;

décision du Bureau visant à procéder à une rénovation environnementale en profondeur du bâtiment SPAAK, conformément à sa résolution du 19 octobre 2022 concernant la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023¹³; relève qu'une enveloppe de 9,5 millions d'EUR est prévue pour la réalisation d'études dans l'état prévisionnel pour 2025; ***souligne que le bâtiment actuel a une très faible efficacité énergétique et qu'il lui manque la flexibilité indispensable pour être adapté à l'objectif visé; souligne que le Parlement européen devrait être un précurseur, avec son propre portefeuille de bâtiments, en matière d'efficacité énergétique et de durabilité afin de préserver le soutien des citoyens aux objectifs du pacte vert; note que la rénovation permettra de réaliser d'importantes économies, de l'ordre de plusieurs millions d'EUR par an, et contribuera en outre à satisfaire aux exigences de la future directive européenne relative à l'efficacité énergétique et de la directive sur la performance énergétique des bâtiments;*** rappelle au Bureau qu'il est indispensable d'informer et de consulter comme il se doit la commission des budgets avant l'adoption de toute décision importante en matière immobilière et concernant son financement en raison des implications budgétaires importantes qu'elle comporte;

Or. en

Amendement 26
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. prend acte du fait que la commission des budgets a approuvé la

PE759.948v01-00

Amendement

11. prend acte du fait que la commission des budgets a approuvé la

16/33

AM\1298914FR.docx

décision du Bureau visant à procéder à une rénovation environnementale en profondeur du bâtiment SPAAK, conformément à sa résolution du 19 octobre 2022 concernant la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023¹³; relève qu'une enveloppe de 9,5 millions d'EUR est prévue pour la réalisation d'études dans l'état prévisionnel pour 2025; rappelle au Bureau qu'il est indispensable d'informer et de consulter comme il se doit la commission des budgets avant l'adoption de toute décision importante en matière immobilière et concernant son financement en raison des implications budgétaires importantes qu'elle comporte;

décision du Bureau visant à procéder à une rénovation environnementale en profondeur du bâtiment SPAAK, conformément à sa résolution du 19 octobre 2022 concernant la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023[1]; ***souligne que cette rénovation attendue de longue date permettra de réaliser d'importantes économies et de réduire les émissions de CO₂ du bâtiment le plus énergivore du portefeuille du Parlement à Bruxelles ainsi que de garantir sa conformité par rapport à la future législation de l'Union***; relève qu'une enveloppe de 9,5 millions d'EUR est prévue pour la réalisation d'études dans l'état prévisionnel pour 2025; rappelle au Bureau qu'il est indispensable d'informer et de consulter comme il se doit la commission des budgets avant l'adoption de toute décision importante en matière immobilière et concernant son financement en raison des implications budgétaires importantes qu'elle comporte;

Or. en

Amendement 27 **Fabienne Keller**

Proposition de résolution **Paragraphe 11**

Proposition de résolution

11. prend acte du fait que la commission des budgets a approuvé la décision du Bureau visant à procéder à une rénovation environnementale en profondeur du bâtiment SPAAK, conformément à sa résolution du 19 octobre 2022 concernant la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023¹³; relève qu'une enveloppe de 9,5 millions d'EUR est prévue pour la réalisation

Amendement

11. prend acte du fait que la commission des budgets a approuvé la décision du Bureau visant à procéder à une rénovation environnementale en profondeur du bâtiment SPAAK, conformément à sa résolution du 19 octobre 2022 concernant la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023¹³; relève qu'une enveloppe de 9,5 millions d'EUR est prévue pour la réalisation

d'études dans l'état prévisionnel pour 2025; rappelle au Bureau qu'il est indispensable d'informer et de consulter comme il se doit la commission des budgets avant l'adoption de toute décision importante en matière immobilière et concernant son financement en raison des implications budgétaires importantes qu'elle comporte;

d'études dans l'état prévisionnel pour 2025; rappelle au Bureau qu'il est indispensable d'informer et de consulter comme il se doit la commission des budgets avant l'adoption de toute décision importante en matière immobilière et concernant son financement en raison des implications budgétaires importantes qu'elle comporte; ***prend acte de la pratique actuelle du virement de ramassage en fin d'exercice, destiné à contribuer aux projets immobiliers; relève que ce virement de ramassage se fait systématiquement sur les mêmes chapitres, les mêmes titres et, souvent, exactement les mêmes lignes budgétaires; estime que cette pratique risque d'être perçue comme une surestimation programmée du budget; demande qu'une réflexion sur le financement des investissements clés soit engagée sur la base de la transparence;***

Or. en

Amendement 28
Nils Ušakovs, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. rappelle au Bureau que la transparence, l'information correcte et la consultation de la commission des budgets, dont l'accès à l'ensemble des informations détaillées sur l'état des bâtiments, la méthode d'évaluation utilisée et les personnes chargées de sa mise en œuvre, ainsi que le coût des travaux strictement nécessaires pour se conformer aux exigences réglementaires, avant l'adoption de toute décision importante concernant des questions immobilières et leur financement, sont nécessaires compte tenu de leur incidence

budgétaire importante;

Or. en

Amendement 29
Joachim Kuhs, Eric Minardi

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. *reconnait qu'il faut entamer les travaux de rénovation du bâtiment **TREVES II** en 2025 afin de faciliter l'accueil temporaire du personnel qui sera déplacé dans le cadre de la rénovation du bâtiment SPAAK;*

Amendement

12. *recommande, au cas où la rénovation du bâtiment **SPAAK** aurait lieu, d'envisager, à titre de solution temporaire et économique, des modalités de télétravail à temps plein pour le personnel occupant les locaux du bâtiment SPAAK;*

Or. en

Amendement 30
Valentino Grant, Joachim Kuhs, Eric Minardi

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. désapprouve la pratique actuelle du virement de ramassage en fin d'exercice, destiné à contribuer aux projets immobiliers; souligne que ce virement de ramassage se fait systématiquement sur les mêmes chapitres, les mêmes titres et, souvent, exactement les mêmes lignes budgétaires; estime qu'il est contraire à la transparence des projets immobiliers dans le cadre du budget du Parlement et qu'il encourage la surestimation du budget dans certains domaines;

Or. en

Amendement 31

Valentino Grant, Joachim Kuhs, Eric Minardi

Proposition de résolution

Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. appelle à une réflexion plus approfondie sur le financement de chaque investissement concernant des projets immobiliers dans le cadre du budget du Parlement afin d'économiser autant que possible les ressources;

Or. en

Amendement 32

Valentino Grant, Joachim Kuhs

Proposition de résolution

Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 quater. rappelle que le siège unique bénéficie du soutien d'une large majorité, qui entend ainsi garantir une utilisation efficace de l'argent des contribuables de l'Union; rappelle la résolution du Parlement de 2013 dans laquelle l'estimation du coût de la dispersion géographique se situait entre 156 et 204 millions d'EUR par an; déplore le fait qu'au cours d'une seule législature, les coûts engendrés par la dispersion géographique du Parlement puissent atteindre jusqu'à 1 milliard d'EUR et appelle dès lors de ses vœux l'adoption rapide de mesures concrètes en vue de doter le Parlement d'un siège unique afin de mettre fin au gaspillage des fonds publics;

Or. en

Amendement 33
Fabienne Keller, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. ***prend acte de*** la nécessité d'améliorer l'accès de l'hémicycle de Strasbourg pour les personnes handicapées;

Amendement

13. ***se félicite de la politique du Parlement visant à garantir l'utilisation de ses bâtiments par les personnes handicapées, en toute indépendance, et se dit favorable aux nouvelles mesures et adaptations qui seront nécessaires à cet égard; reconnaît*** la nécessité d'améliorer l'accès de l'hémicycle de Strasbourg pour les personnes handicapées;

Or. en

Amendement 34
Eric Minardi, Joachim Kuhs

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

13 bis. ***rappelle que le siège unique bénéficie du soutien d'une large majorité, qui entend ainsi garantir une utilisation efficace de l'argent des contribuables de l'Union; rappelle la nécessité de trouver des solutions pour optimiser le travail de l'institution parlementaire et les coûts financiers; souligne que le Parlement européen a son siège légal et officiel à Strasbourg;***

Amendement

13 bis. ***rappelle que le siège unique bénéficie du soutien d'une large majorité, qui entend ainsi garantir une utilisation efficace de l'argent des contribuables de l'Union; rappelle la nécessité de trouver des solutions pour optimiser le travail de l'institution parlementaire et les coûts financiers; souligne que le Parlement européen a son siège légal et officiel à Strasbourg;***

Or. en

Amendement 35
Nils Ušakovs, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. rappelle que l'administration du Parlement travaille actuellement à une approche globale visant à définir sa politique immobilière à long terme en tenant compte notamment des obligations environnementales, de l'efficacité énergétique et de la gestion des déchets, conformément au paquet «Ajustement à l'objectif 55», et espère que les résultats seront publiés;

Amendement

14. rappelle que l'administration du Parlement travaille actuellement à une approche globale visant à définir sa politique immobilière à long terme en tenant compte notamment des obligations environnementales, ***des coûts, des restrictions budgétaires***, de l'efficacité énergétique et de la gestion des déchets, conformément au paquet «Ajustement à l'objectif 55», et espère que les résultats seront publiés; ***demande à ce que les coûts de la politique immobilière soient effectivement pris en compte, notamment en dressant le bilan des méthodes de travail flexibles qui sont apparues en raison de la pandémie, lesquelles ont conduit la Commission européenne à prévoir une réduction importante de sa surface de bureaux d'ici à 2030 tout en reconnaissant que la présence physique aux négociations politiques, aux débats ou aux échanges de vues reste plus efficace dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques; estime que le virement de ramassage annuel peut également servir à d'autres fins que le financement de projets immobiliers;***

Or. en

Amendement 36
Eric Minardi

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. demande que la rénovation de bâtiments ne se fasse que lorsqu'elle est nécessaire, de manière à ne pas augmenter la charge qu'elle fait peser sur le budget de l'Union;

Amendement 37

Fabienne Keller, Olivier Chastel

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. salue l'action permanente et les mesures mises en place par le Parlement pour réduire son empreinte environnementale;

Amendement

15. salue l'action permanente et les mesures mises en place par le Parlement pour réduire son empreinte environnementale; ***attend du Parlement qu'il atteigne l'ensemble des objectifs de ses indicateurs de performance clés de son système de management environnemental (EMAS) d'ici la fin de l'année 2024 et qu'il procède à l'adoption de nouveaux objectifs ambitieux pour les années suivantes;***

Amendement 38

Francisco Guerreiro

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. salue l'action permanente et les mesures mises en place par le Parlement pour réduire son empreinte environnementale;

Amendement

15. salue l'action permanente et les mesures mises en place par le Parlement pour réduire son empreinte environnementale; ***réaffirme son plein soutien aux objectifs du système de management environnemental du Parlement (EMAS) pour 2024, salue les travaux préparatoires à la définition des objectifs pour 2025-2029 et espère des objectifs ambitieux pour la prochaine période de programmation;***

Amendement 39
Anna-Michelle Asimakopoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. salue l'action permanente et les mesures mises en place par le Parlement pour réduire son empreinte environnementale;

Amendement

15. salue l'action permanente et les mesures mises en place par le Parlement pour réduire son empreinte environnementale; ***prend notamment acte des résultats obtenus en la matière, dont une baisse de 44 % des émissions de carbone depuis 2006, une baisse de 66 % de l'utilisation de papier par rapport à 2014, une part élevée du personnel se rendant au travail à pied ou à vélo, une baisse notable de l'utilisation de plastique ainsi que le déploiement d'infrastructures d'énergies renouvelables, qui ont permis la production de 458 MWh par le Parlement en 2023 grâce à l'énergie solaire;***

Or. en

Amendement 40
Francisco Guerreiro
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. prend acte de la hausse du prix des crédits carbone; invite le Parlement à faire des investissements dans l'efficacité énergétique et de la production sur site une priorité plutôt qu'à compenser un faible niveau d'ambition par l'achat de crédits carbone; souligne qu'en termes de rentabilité, les investissements dans l'efficacité énergétique sont à privilégier; encourage les services à développer la

tarification du carbone en tant qu'outil d'information (calcul du prix virtuel) plutôt qu'un prix du carbone ferme qui viendrait s'ajouter aux coûts existants de la compensation des émissions de carbone, pour lesquels une hausse est déjà prévue dans un avenir proche compte tenu de la forte augmentation récente des prix des crédits carbone afin de faciliter la réalisation de la neutralité carbone;

Or. en

Amendement 41
Younous Omarjee
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. salue et encourage les investissements dans l'énergie renouvelable et l'élimination progressive des combustibles fossiles;

Or. en

Amendement 42
Francisco Guerreiro
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 ter. salue et encourage les investissements dans l'énergie renouvelable et l'élimination progressive des combustibles fossiles, et notamment l'installation de pompes à chaleur, compte tenu de la crise énergétique et du contexte géopolitique; rappelle que, rien qu'à Bruxelles, 52 chaudières au gaz sont

installées dans les locaux du Parlement; demande à nouveau une feuille de route pour l'élimination progressive des combustibles fossiles, assortie d'étapes spécifiques qui figureront dans la prochaine stratégie immobilière pluriannuelle afin d'éviter les actifs échoués, ainsi qu'une analyse de l'efficacité et de l'efficience de l'utilisation des systèmes de pompes à chaleur et d'autres technologies pertinentes; relève que le Parlement a installé et continue d'installer des panneaux solaires photovoltaïques afin d'augmenter encore la part de l'énergie renouvelable produite sur site pour atteindre l'objectif de 25 %; invite le Parlement à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire sa consommation d'énergie à moyen et à long terme; invite le secrétaire général à mettre en œuvre les études et audits actualisés relatifs à la faisabilité technique de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments de Strasbourg et à tenir compte de l'évolution des technologies et des prix du marché depuis la réalisation des études initiales il y a dix ans ainsi que de sa valeur ajoutée par rapport à d'autres types d'investissements dans les économies d'énergie; estime que l'aspect budgétaire des éventuelles décisions dans ce domaine doit se fonder sur un équilibre entre la plus grande valeur ajoutée possible et le caractère raisonnable du montant des investissements dans un contexte de restrictions budgétaires;

Or. en

Amendement 43
Francisco Guerreiro
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

15 quater. rappelle que près des deux tiers de l’empreinte carbone du Parlement sont imputables au transport de personnes; demande que le passage à des modalités de déplacement à faible intensité de carbone soit encouragé et invite le Bureau à examiner la politique de déplacements du Groupe BEI à cet égard; salue les efforts réalisés par le Parlement pour réduire les émissions de CO₂ au moyen de trains affrétés et demande le renforcement des disponibilités afin que les déplacements entre les trois lieux de travail se fassent en train;

Or. en

Amendement 44

Anna-Michelle Asimakopoulou, Andrzej Halicki

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

16 bis. rappelle la lutte permanente dans laquelle l’Union européenne est engagée pour sauvegarder les valeurs européennes et préserver l’intégrité de nos processus démocratiques; se félicite des actions entreprises par le Parlement pour poursuivre ces objectifs, en luttant contre la désinformation et la manipulation de l’information; invite la DG COMM et les bureaux de liaison du Parlement à continuer à définir et à mettre en œuvre des stratégies efficaces de lutte contre la désinformation et la manipulation de l’information; souligne qu’une communication positive, fondée sur des faits, concernant les activités du Parlement est l’une des armes les plus puissantes contre la désinformation;

Or. en

Amendement 45
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. soutient la volonté du secrétaire général, dont il a fait part en commission des budgets, de réduire les formalités administratives et la bureaucratie pour les députés et leurs bureaux tout en accélérant la numérisation des procédures au sein de l'administration; souligne que l'investissement dans la numérisation s'avère payant à moyen terme et qu'il convient de ne pas le retarder par des économies à court terme ou pour des raisons électoralistes;

Or. en

Amendement 46
Francisco Guerreiro
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. déplore l'abandon de la demande formulée par la plénière en vue de l'introduction, pour les anciens députés, d'un délai de viduité d'une durée équivalente à la période au cours de laquelle ils bénéficient d'une indemnité transitoire et au cours de laquelle il leur est interdit d'exercer des activités de lobbying ou de représentation auprès du Parlement et demande que cette erreur soit corrigée d'urgence;

Or. en

Amendement 47

Anna-Michelle Asimakopoulou, Andrzej Halicki

Proposition de résolution

Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. rappelle les actions notables menées par les bureaux de liaison du Parlement dans les pays baltes pour informer les citoyens en ukrainien et en russe depuis la début de la guerre d'agression de l'Ukraine par la Russie, notamment en vue de lutter contre la désinformation et la propagandes russes; souligne l'importance de la participation active des bureaux de liaison du Parlement à la mise en œuvre des travaux du Parlement liés à l'éducation à la citoyenneté au moyen de multiples programmes associant les collectivités locales, les écoles et les universités; note que le Parlement adapte sa communication aux besoins de ceux à qui elle s'adresse;

Or. en

Amendement 48

Francisco Guerreiro

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. estime qu'aucune indemnité de frais généraux ne devrait être versée aux anciens députés; demande donc de toute urgence la suppression de l'article 42, quatrième alinéa, des mesures d'application du statut des députés;

Or. en

Amendement 49
Anna-Michelle Asimakopoulou

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 quater. estime que l'existence d'un équilibre géographique équitable constitue une partie importante d'un véritable service public européen; constate qu'au fil des ans, le Parlement a adopté une série de mesures à cet égard; souligne que des améliorations sont encore possibles; note que le Bureau a créé le cadre juridique pour l'organisation de concours spécifiques à certaines nationalités et a décidé d'organiser le premier de ces concours; souligne que les concours devraient toujours être fondés sur le mérite;

Or. en

Amendement 50
Nils Ušakovs, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. demande une nouvelle fois à la Conférence des présidents et au Bureau de réviser les dispositions d'exécution régissant les travaux des délégations et les missions en dehors de l'Union; insiste sur le fait qu'une telle révision devrait envisager la possibilité, pour les APA, sous certaines conditions, d'accompagner les députés participant à une délégation ou à une mission officielle du Parlement;

17. demande une nouvelle fois à la Conférence des présidents et au Bureau de réviser **sans tarder** les dispositions d'exécution régissant les travaux des délégations et les missions en dehors de l'Union; insiste sur le fait qu'une telle révision devrait envisager la possibilité, pour les APA, sous certaines conditions, d'accompagner les députés participant à une délégation ou à une mission officielle du Parlement **et que cette révision devrait s'appliquer effectivement dès le début de la prochaine législature;**

Amendement 51

Francisco Guerreiro

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. rappelle que la vaste majorité des députés est favorable à un siège unique afin que l'argent des contribuables de l'Union soit utilisé à bon escient et que le Parlement puisse assumer la responsabilité qui est la sienne en tant qu'institution et réduire son empreinte carbone; rappelle la nécessité de trouver des solutions pour optimiser le travail de l'institution parlementaire, les coûts financiers ainsi que l'empreinte carbone; estime que l'expérience acquise ainsi que les investissements réalisés au regard des modalités de travail et de réunion à distance peuvent servir de fondement à l'adaptation des besoins en matière de missions du personnel; rappelle qu'en vertu du traité sur l'Union européenne, le Parlement doit avoir son siège à Strasbourg; observe que toute modification permanente nécessiterait une révision du traité, qui requiert l'unanimité;

Or. en

Amendement 52

Nils Ušakovs, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. demande au Bureau, comme l'a

indiqué la plénière à de multiples reprises, d'engager les travaux de révision du règlement intérieur pour que les députés puissent exercer leur droit de vote à distance, pendant un congé de maternité ou de paternité, pendant une maladie de longue durée ou en cas de force majeure, en tirant parti des enseignements de la pandémie sur les aspects techniques de ces modalités de vote;

Or. en

Amendement 53

Nils Ušakovs, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 ter. demande une nouvelle fois au Bureau de veiller à ce que tous les restaurants situés dans les bâtiments du Parlement maintiennent leur niveau de qualité et d'efficacité et restent abordables ainsi que de réintroduire les contrôles d'accès aux entrées du self-service aux heures d'affluence; salue la mise en place de contrôles d'accès à l'entrée du self-service du bâtiment WEISS à Strasbourg pendant les périodes de session;

Or. en

Amendement 54

Nils Ušakovs, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 quater. relève à cet égard que les demandes adoptées en plénière devraient être appliquées en première priorité;

